

ABONNEMENT.

Un an... 50 fr.
Six mois... 28
Trois mois... 15

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

On s'abonne :

A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Janvier 1882.

La chute de M. Gambetta.

L'effondrement du Grand Ministère dépasse toutes les prévisions. La défaite n'a pas même été disputée; elle a été, dès le premier moment, complète et irrémédiable.

M. Gambetta a rédigé la lettre suivante qui a été approuvée par tous ses collègues et qu'il a portée lui-même à l'Elysée :

Monsieur le Président,
Au nom de mes collègues et au mien, j'ai l'honneur de vous adresser la démission du cabinet dont vous m'avez conféré la présidence.

Les ministres, les sous-secrétaires d'Etat, le président de la Chambre, les questeurs ont dîné à l'Elysée.

La majorité contre M. Gambetta comprend 80 voix de la droite, 50 de l'extrême gauche, le reste, moitié de la gauche radicale et moitié de la gauche et du centre gauche.

Le président du conseil démissionnaire a eu, hier matin, à l'Elysée, un long entretien

avec le Président de la République, qui lui a exprimé les regrets usités sur la retraite du cabinet.

La conversation a également roulé sur la composition probable du futur ministère et sur le rôle que jouerait dorénavant M. Gambetta.

Celui-ci a manifesté le désir de rentrer dans les rangs et d'attendre les événements. Il aurait également donné l'assurance qu'il s'abstiendrait et engagerait ses amis à s'abstenir de toute hostilité systématique envers le nouveau cabinet.

La campagne dissolutionniste va commencer immédiatement.

On assure que MM. Camescasse, Charles Floquet et Cazelles ont donné leur démission.

M. Léon Say refuse absolument d'entrer dans aucune combinaison ministérielle.

A 11 heures, M. Grévy recevait M. Andrieux. A midi, il envoyait chercher M. de Freycinet.

Le bruit court que ce dernier refuserait de se charger de la constitution d'un nouveau cabinet; du moins, il a fait une grande résistance. M. de Freycinet était revenu au Sénat à 2 heures.

A ce moment, M. Jules Ferry était en conférence avec le Président de la République.

D'après le Temps, M. Grévy aurait questionné M. Gambetta sur les choix à faire, prononçant même quelques noms.

M. Gambetta se serait borné à dire qu'il était difficile à donner un avis à ce sujet, mais qu'il lui semblait que la commission des 33 offrait assez de choix au chef de l'Etat.

Nous ne croyons pas devoir reproduire, à propos du futur ministère, les listes qui circulent.

Le cabinet n'est pas constitué; le Journal officiel est muet, et M. Jules Grévy sent bien que, s'il lui était difficile de gouverner avec M. Gambetta, il lui sera peu aisé de gouverner contre.

Le « Grand Ministère, » né le 14 novem-

bre, décédé le 26 janvier, aura duré DEUX MOIS ET DOUZE JOURS, dont trois semaines de vacances.

Combien vivra celui dans lequel plus d'un ambitieux veut entrer ?

La Chambre s'est ajournée à lundi, sans doute pour se reposer de l'effort de résistance fait avant-hier, et aussi pour donner à M. Grévy le temps de former son cabinet.

Il y avait jeudi dîner à la présidence, et tout le ministère y était invité.

La séance ayant été longue, on ne s'est mis à table qu'après neuf heures.

M. Gambetta, à ce qu'on raconte, aurait attendu le dessert pour remettre à M. Grévy sa démission et celle de tout le cabinet. Il paraissait fort gai; mais, en politique, il faut souvent faire contre fortune bon cœur. Ses collègues, nouvellement pourvus de portefeuilles, n'avaient pas la même philosophie. M. Cazot regrette ses sceaux, M. Proust ses beaux-arts, M. Rouvier son commerce, M. Gougeard sa marine! Ils sont à peine installés qu'il faut vider les lieux!

Quand M. Grévy a reçu le petit papier des mains de M. Gambetta, il lui aurait dit: « Mais je ne puis l'accepter ainsi, sans causer un peu avec vous. A quelle heure voulez-vous demain une entrevue ? »

« — Demain matin, à dix heures, je viendrai vous voir », répondit M. Gambetta.

On ne dit pas que le Président de la République ait souri en recevant ses hôtes; mais le Jurassien madré devait en avoir bien envie. Ce n'est pas sans malice qu'il avait choisi ce jour-là pour les inviter tous: il leur donnait le dîner des funérailles!

L'Événement rapporte que M. Waldeck-Rousseau a eu dans la soirée une longue conférence avec M. Léon Say. Celui-ci aurait déclaré qu'il ne voyait d'autre solution à la crise que la dissolution de la Chambre!

Et la Chambre qui a repoussé le scrutin de liste pour éviter une dissolution! C'est le dernier des combles!

LES JOURNAUX RÉPUBLICAINS ET LA CHUTE DE M. GAMBETTA.

Nous citerons seulement les principaux. Voici d'abord ceux qui regrettent la chute du cabinet :

Les Débats. — La chute de M. Gambetta est un coup porté à la stabilité gouvernementale; le nouveau cabinet aura fort à faire pour discipliner une majorité sans cohésion.

Le Parlement. — Le Parlement, tout en regrettant la chute de M. Gambetta, espère qu'au milieu du désordre parlementaire et gouvernemental créé par la chute de M. Gambetta, la révision disparaîtra.

L'Union Républicaine déclare que la séance d'hier est une honte pour le gouvernement.

Le Voltaire dit que la chute de Gambetta le grandit, mais peut compromettre les intérêts de la République progressive.

L'Événement. — En voulant prouver son indépendance, la Chambre a prouvé son impuissance; le vote d'hier démontre l'impossibilité de rallier une majorité stable.

Le Siècle. — La Chambre a résisté au cabinet par crainte des aventures dans lesquelles le tempérament de M. Gambetta aurait pu entraîner la France.

Voici les journaux qui approuvent le vote de la Chambre :

Le Rappel. — M. Gambetta tombe pour avoir trop laissé voir qu'il suivrait volontiers la tradition jacobine de la Révolution française, tandis que c'est la tradition libérale qui est la bonne et la vraie.

La Paix. — La défaite du cabinet porte en réalité sur le scrutin de liste; l'obstination de M. Gambetta à imposer ce vote à la Chambre a le caractère d'un véritable suicide.

Le XIX^e Siècle dit que la France attendait de M. Gambetta des réformes réelles et qu'il a succombé pour ne l'avoir pas compris et

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XVII

VICISSITUDES D'UN PETIT MÉNAGE.

(Suite.)

Le peu d'argent comptant qu'il y avait au logis venait d'être dépensé pour les obsèques de Noëlie. Mariette n'hésita pas et sacrifia tout d'abord ses modiques épargnes s'élevant alors à soixante écus.

Elle avait alors vingt-trois ans.

Neuf années passées à l'école de Noëlie ayant fait d'elle une parfaite ménagère de temps et d'argent, elle tira de ses soixante écus un parti incroyable. Tout en soignant son malheureux maître, elle allait au hibernon l'enfant nouvellement née et ne laissait les autres manquer de rien. Elle usa sagement du crédit dont jouissait son maître mourant, incapable de s'occuper d'affaires, mais qui avait toujours bien payé ses dépenses et possédait de notoriété publique, outre sa petite métairie, deux milliers de francs chez maître Baillif, le reste du petit héritage qu'avait fait sa femme.

Le notaire, d'ailleurs, répondit de toutes les dettes. Il voulut aussi placer les enfants.

— Permettez, lui dit Mariette, qu'ils demeurent à la maison. Leur présence fait du bien à monsieur. Il sera toujours temps de s'occuper de cela.

Point n'est besoin de dire quand et comment sortit de son pauvre étui de toile la première pièce que Mariette avait due à son travail et à la libéralité de sa maîtresse chérie.

— Honoré se rétablit enfin, disait la veuve Vaurant, mais il était incapable de travailler assidument; le corps était faible, le cœur navré; la lête s'en ressentait. M. Baillif, par trop de raisons, ne put lui rendre sa place de premier clerc. L'argent provenant de feu madame désintéressa nos créanciers, fournisseurs, médecins, pharmaciens, gardes-malades, car il avait bien fallu me faire aider, quand mes forces à moi-même commencèrent à manquer. D'aucuns prétendaient que la maigreur et la pâleur m'allaient bien. Les malicieux ajoutèrent que je prenais l'air d'une dame, comme je finirais par l'être quelque jour. Ces propos me blessaient. Le deuil et la misère étaient à la maison; Honoré mettait en vente sa métairie pour reconstituer l'avoir maternel de ses enfants, payer son loyer fort arriéré et quitter le pays.

— Mariette, me dit-il enfin avec effort, je suis au désespoir. Il est temps de prendre un parti; il faut me séparer de mes pauvres enfants et de toi, que

je ne puis plus garder à mon service.

Moi, je me pris à trembler de tous les membres. Mon cœur battait à se rompre. Il voulait, suivant les conseils de M. Baillif, placer ses enfants dans des maisons d'orphelins et s'en aller à Paris où un emploi lui était offert. J'essayai de l'en dissuader. Il résista. Je fondis en larmes.

— Ma chère Mariette, me dit-il, tu trouveras cent conditions préférables à la tienne. On te paiera le triple. En tous les cas, bien entendu, dès que j'aurai vendu la métairie, je te rendrai tout ce que je le dois, en te gardant une reconnaissance profonde pour ton dévouement...

Je n'écoutais plus. Mes larmes redoublèrent. Je jetais les hauts cris.

— Me séparer de mes enfants!... Manquer aux dernières volontés de madame!... Vous laisser seul dans la peine!... Non! monsieur, ça ne se peut pas!... Laissez-moi vous servir sans gages, toujours, toujours!... Allons dans quelque campagne retirée. Avec le peu qui vous reste, achetez un bout de terre, consacrez-vous à l'éducation de vos enfants! moi, je vous ferai vivre, je bêcherai, je travaillerai nuit et jour; je serai bonne paysanne, j'en réponds!... Oh! ne me chassez pas, au nom de Dieu!

— Moi te chasser, juste ciel! s'écria-t-il, tu ne m'as pas compris.

Durant cinq minutes, il se promena dans la

chambre, allant à grands pas, gesticulant, se frappant le front, gémissant, soupirant; moi, immobile dans un coin, je pleurais, je le regardais à travers mes larmes, et je tremblais plus fort.

Tout à coup, s'arrêtant en face de moi, il s'écria d'un accent que je n'oublierai jamais :

— Paysan, soit!... Mais il n'y a qu'un moyen, c'est de nous marier ensemble.

Je crus qu'il devenait fou.

— Nous marier, vous et moi, monsieur Vaurant, y songez-vous ?

— J'y songe depuis plusieurs mois. J'en ai même parlé à M. Baillif, qui m'en a très-fortement détourné, tout en me conseillant de se séparer de toi, sa filleule, à qui, du reste, il s'intéresse beaucoup. Mais si nous devons être paysans, peu importe que tu saches à peine le français. Nous irons loin aussitôt après notre mariage. Vivre dans ce pays serait impossible. En attendant, ne parlons de rien à personne; il faut d'abord que je sache bien en quel endroit nous nous fixerons, et en même temps que je m'occupe de l'acte de notoriété nécessaire pour suppléer à ton acte de naissance qui fait défaut.

Six mois s'écoulèrent encore. La métairie était vendue. Vaurant vint dans ce pays-ci et entra en pourparlers pour l'achat d'un terrain.

Le lendemain de son retour, il alla voir M. Baillif. En rentrant au logis, je le vis pâle comme un

pour avoir voulu la nourrir de la viande creuse des théories constitutionnelles.

La Justice déclare que Gambetta et ses amis se font de grandes illusions en comptant remonter prochainement au pouvoir, car ils ont trouvé moyen en tombant de leur leur popularité.

Le Radical dit que maintenant les députés pourront travailler aux affaires du pays, la peur de la dictature n'obscurcissant plus leurs cerveaux.

Le Gaulois souhaite un ministère Freycinet-Ferry-Say, mais craint que Gambetta ne recommence ses manœuvres de coulisses comme avant son avènement au pouvoir.

Le Petit Parisien. — N'ayant plus à se préoccuper de ce que veut M. Gambetta, les députés vont songer un peu à ce que veut le pays.

Nous avons gardé pour la fin la *République française*, qui conclut ainsi :

« Elue pour la révision, la Chambre a rendu la révision impossible. Le Sénat ne la votera pas. »

Suit cette interrogation :

« Son désir suprême est de durer. Durera-t-elle ? »

Paris déclare que M. Gambetta n'abandonne pas la bataille et qu'il va activement travailler l'opinion publique. La *France* et le *National* applaudissent au vote de la Chambre. **Le Temps**, très-découragé, pense qu'il faut ajourner la révision.

Chronique générale.

POINTS NOIRS.

Sous ce titre, nous lisons dans l'*Ordre* :

« Les points noirs dont nous signalions dernièrement l'apparition à l'horizon politique sont devenus des nuages peu rassurants. Ils portent dans leurs flancs la tempête. »

» Déjà la guerre d'Égypte — que nous avons été les premiers à dénoncer et pour laquelle, d'après le *Terjuman Hakikat*, « il faudra 400,000 hommes » — commence à être prise au sérieux par la presse, qui est avisée télégraphiquement de Londres que « des préparatifs militaires se font à Woolwich. »

» D'autre part, l'Italie arme avec une activité fébrile, et cette puissance, dont la situation financière est très-embarrassée, se livre à des dépenses extraordinaires que rien n'explique en apparence.

» En effet, on mande de la Spezzia que l'on attend neuf mitrailleuses Nordenfeli, expédiées de Londres.

» Cette livraison complète la commande de quarante mitrailleuses que la maison Nordenfeli s'était chargée de fabriquer pour la marine royale.

» D'autre part, on mande de Fossano que l'on travaille très-activement, dans la poudrière de cette ville, à la préparation des

diverses poudres nécessaires à la marine de l'État, et devant servir notamment pour les bouches à feu récemment adoptées dans l'armement des navires de guerre.

» Sans parler des canons de 100 tonnes et de ceux de 75 qu'il faut pourvoir de munitions, tant la poudrière sus-mentionnée que les autres établissements pyrotechniques ont encore beaucoup à faire pour préparer l'approvisionnement des mitrailleuses et des canons-revolvers.

» Enfin, nous apprenons aujourd'hui que, par suite d'un rescrit royal, le Trésor a avancé au ministre de la guerre trois millions de francs sur les dépenses extraordinaires, dont un million pour la fabrication des armes portatives, et deux millions pour les fortifications de Rome.

» Les armements n'ont pas été illusoire, vu qu'on a déjà épuisé cent quarante-cinq millions de francs, réservés aux dépenses extraordinaires pour le dernier exercice.

» Le ministère de la marine d'Italie aura aussi recours aux dépenses extraordinaires. On nous annonce qu'une escadre italienne, très-importante, comme force vapeur et artillerie, se concentre en ce moment à Naples, et se rendra dans quelques jours à Alexandrie, dès que l'ordre lui en sera donné.

» Le ministère italien a autorisé d'urgence à prélever sur la réserve deux millions, pour les fortifications de Rome.

» Tout ça est gros de tempêtes ; il faut veiller au grain. »

M. Wilson, disait-on avant-hier, est fort mécontent de la note publiée par l'*Agence Havas* à propos du journal *la Paix*, et, pour couper court à tout malentendu ou à de fausses interprétations, le gendre de M. Grévy abandonne... momentanément la direction politique de *la Paix*.

On parlait, hier matin, mais encore à mots couverts, d'une très-vive altercation qui aurait eu lieu entre M. Andrieux et un député opportuniste, et à la suite de laquelle une rencontre serait imminente.

Le prince Victor Napoléon quitte la France lundi pour commencer son voyage en Europe. Il commence par l'Allemagne.

On note comme un symptôme significatif que les journaux semi-officiels russes accusent le gouvernement français de permettre que Paris devienne le quartier général des nihilistes et des autres agitateurs républicains.

On prête, à ce sujet, une parole menaçante à l'un des ministres d'Alexandre III : — Il faut que ce scandale international cesse! aurait-il dit.

LOTÉRIE FRANCO-ALGÉRIENNE.

Les n° suivants gagnent 1,000 francs :

4.874.322	— 4.051.325	— 4.630.260
1.245.495	— 2.688.003	— 4.489.637
3.442.478	— 4.849.329	— 4.727.030
4.793.757	— 4.818.047	— 4.290.843
3.880.447	— 4.284.110	— 4.455.194
4.455.362	— 473.882	— 4.296.525
4.506.025	— 3.343.868	— 4.542.091
2.327.531	— 463.793	— 2.819.428
4.724.042	— 2.397.050	— 4.310.439
2.880.877	— 2.368.045	— 326.804
4.840.846	— 4.692.943	— 3.995.832
4.627.036	— 918.469	— 3.532.478
2.007.804	— 2.088.236	— 3.645.723
2.357.934	— 2.223.104	— 842.536
2.567.434	— 4.622.673	— 515.454
3.648.777	— 3.810.372	— 4.955.226
2.748.484	— 2.979.309	— 2.224.778
3.638.797	— 2.811.448	— 2.389.394
2.294.397	— 88.362	— 740.720
2.964.969	— 4.642.793	— 4.249.349
4.742.462	— 3.080.722	— 225.707
3.229.082	— 2.488.697	— 3.246.578
4.276.748	— 4.991.479	— 3.728.027
741.849	— 3.609.247	— 4.097.988
4.797.225	— 638.410	— 4.934.987
4.918.508	— 753.643	— 2.605.308
3.626.090	— 3.923.749	— 4.862.567
3.944.772	— 4.346.684	— 3.466.544
2.696.949	— 3.634.489	— 2.295.219
4.390.027	— 3.880.776	— 2.440.745
568.800	— 2.444.049	— 3.599.947
4.838.379	— 2.364.750	— 2.034.592
3.475.449	— 4.346.498	— 4.457.663
4.556.413		

Un journal annonce que le gros lot de 500,000 fr. a été gagné conjointement par MM. Fernand de Gaugendries et le docteur Ledoux, demeurant tous deux à Bois-Colombes.

Ces messieurs avaient pris en commun 50 billets, parmi lesquels s'est trouvé le numéro gagnant.

TUNISIE.

On écrit de Tunis que la situation redouble de gravité. Les menées secrètes de la Porte continuent à exciter à tel point le fanatisme des musulmans de la Régence que, dès que nos colonnes ont quitté un point du territoire, l'insurrection recommence derrière elles.

Loin de nous savoir gré des marques de clémence que nous leur avons données, les Arabes n'y voient qu'une preuve de faiblesse.

L'autorité du Bey est plus que jamais méconvenue.

Enfin, en raison de cette situation, les quatrième bataillons, dont le gouvernement avait annoncé le rappel, sont maintenus en Tunisie.

Le général Forgemol est nommé commandant en chef du corps expéditionnaire de Tunisie, en remplacement du général Saussez, qui prendrait la succession du général

Faidherbe, malade, comme grand chancelier de la Légion-d'Honneur.

Tribunaux.

TRIBUNAL DES CONFLITS.

LE SOUS-PRÉFET DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. — ERREUR COMMISE DANS LE TIRAGE AU SORT. — RESPONSABILITÉ PERSONNELLE.

Le tribunal des conflits a jugé, à son tour, une affaire grave dont nous avons déjà parlé plusieurs fois.

Il s'agit des opérations du tirage au sort dans le canton de Matha, département de la Charente-Inférieure. Le nombre des inscrits dans ce canton était de 99, et il ne s'est trouvé dans l'urne que 94 numéros. Cinq des jeunes gens se fondant sur ce que cette erreur avait pu leur causer un préjudice en leur enlevant la chance d'obtenir les numéros les plus élevés, ont intenté au sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély une action en dommages-intérêts.

Le sous-préfet a conclu devant le tribunal à l'incompétence de l'autorité judiciaire ; mais le tribunal a, par un jugement du 23 juin, retenu l'affaire, on se le rappelle. C'est ici que la question se complique, car sur les instances du sous-préfet dont les prétentions se trouvaient rejetées, le préfet de la Charente-Inférieure et le ministre de l'intérieur lui-même crurent pouvoir se permettre d'intervenir. Le ministre d'alors, comme chacun s'en souvient, était M. Constant, qui, malgré son titre d'ancien professeur de droit, ne reculait pas à l'occasion devant une irrégularité flagrante.

D'accord avec son ministre, le préfet prit donc un arrêté de conflit, afin d'arriver à confier le jugement de l'affaire à l'autorité administrative. Malheureusement pour le ministre de l'intérieur et pour ses acolytes, le tribunal des conflits n'a pas hésité à condamner leurs prétentions étranges, et à déclarer nul l'arrêté de conflit.

Voici les considérants invoqués par le tribunal suprême :

« Considérant que l'action dirigée contre Caudelien par les demandeurs sus-nommés tend à le faire déclarer personnellement responsable de la faute qu'il aurait commise en négligeant, malgré l'expresse recommandation de la loi du 15 juillet 1872 (art. 45), de s'assurer, lors des opérations du tirage au sort dans le canton de Matha, que le nombre des numéros déposés dans l'urne était égal à celui des jeunes gens appelés à y concourir ;

» Considérant, d'autre part, que la responsabilité que Caudelien pourrait avoir encourue en raison de la faute qui lui est imputée, doit s'apprécier uniquement d'après les principes du droit commun ; que cette appréciation n'entraîne préjudiciellement ni l'interprétation d'aucun acte ou règlement administratif, ni le contrôle d'aucune des opérations administratives auxquelles donne lieu le recrutement. »

M. le sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély

mort.

— Mariette, me dit-il, j'ai à vous parler.

Pour la première fois de sa vie, il ne me tutoyait pas. J'eus peur.

Il faut dire que, durant son absence, à la promenade où je conduisais les enfants, un vieux monsieur s'était approché de moi et m'avait poliement adressé des questions fort singulières sur mon âge, mon enfance et ma première jeunesse. Je lui avais d'abord répondu tout bonnement ; mais à la fin, ne sachant où il voulait en venir : « Pardonnez-moi, lui dis-je, j'ai mieux à faire que de bavarder de même. » — « Très-bien et grand merci, mademoiselle, répondit-il, je sais tout ce que je voulais savoir. Il me salua et me laissa seule avec les enfants. »

— Mariette, continua M. Vaurant, vous êtes aujourd'hui trop riche pour moi. M. Baillif tient à votre disposition trois cent mille francs qu'un inconnu a mystérieusement déposé entre ses mains.

— Jésus bon Dieu ! m'écriai-je. Les enfants de ma bonne maîtresse ne manqueraient plus de rien... Vous, monsieur, vous ne serez pas paysan, car avec cet argent vous achèterez une étude ; et moi j'aurai le bonheur de rester votre servante à tous.

Vous savez, maintenant, monsieur le comte, comment je devins la femme de maître Honoré Vaurant, qui a été votre notaire, ici, depuis son établissement jusqu'à sa mort.

Un nom propre avait tout particulièrement frappé le comte du Hêtre. C'était celui de maître Baillif, notaire à Vignebois, petite ville située à deux cents lieues de Soreille, dans la province où l'on parle le patois et où l'on a l'accent de la veuve Vaurant. Or, à sa parfaite connaissance, maître Baillif était le notaire attitré des familles de Vervaines et de Sardagne. Ce détail accrut encore sa vive curiosité.

XVIII

RESTITUTION ANONYME.

L'étranger qui déposa entre les mains de maître Baillif la somme de trois cent mille francs pour Mariette, était le même qui, onze ans auparavant, lui avait donné dix francs, lorsqu'elle mendiait avec les Fatreau.

En entrant dans l'étude, il dit au premier clerc : — Prévenez M. Baillif que je lui demande un entretien particulier.

— Qui annoncerai-je ?

— Un ancien client, cela suffira.

L'ancien client, puisqu'il se désignait ainsi, semblait être un vieillard. C'était un homme ravagé, chauve, pâle, ridé, de grand air, tel qu'on se représente les gens de cour des derniers siècles.

Un Delcambre, à le voir, eût dit de lui qu'il avait de la race. Mais, à l'analyse, à travers sa haute distinction, le physionomiste aurait aperçu des signes de défaillance, au moins de trouble

moral.

Quoique une émotion violente l'agitait intérieurement, il paraissait calme. Sans impatience apparente, le front appuyé sur sa main grande, belle, déliée, autre indice aristocratique, il attendit, presque immobile, silencieux, laissant passer tous les paysans qui avaient affaire à maître Baillif.

C'était jour du marché à Vignebois ; la kyrielle fut longue ; mais il voulait un tête-à-tête que rien ne troublât, car son dépôt devait être fait très-confidentiellement.

Cette circonstance, pour la facilité des explications, devait obliger maître Baillif à substituer des noms imaginaires aux noms réels, dont Honoré Vaurant et sa seconde femme n'eurent connaissance que longues années plus tard.

L'ancien client auquel le notaire de Vignebois donna le pseudonyme de Jules d'Avranport, avait déjà plus de vingt-cinq ans et il était marié à Paris, lorsque le marquis son père, à l'âge de soixante-cinq ans passés, se remaria tout à coup avec une jeune orpheline sans fortune.

Jules, affecté fort désagréablement par la communication de ce mariage, refusa d'y assister. De là, brouille profonde entre le père et le fils, dont les torts se prolongèrent en s'aggravant.

Du reste, Jules connaissait à merveille sa nouvelle belle-mère, de douze à treize ans plus jeune que lui. Il l'avait vue naître. Tous les ans, à la cam-

pagne, il l'avait revue jusqu'au moment où elle fut envoyée en pension.

Alors, la future marquise ressemblait trait pour trait à la petite mendicante que, vingt ans plus tard, il devait rencontrer sur sa route.

— Vous devinez, monsieur le notaire, que cette malheureuse était la fille de mon père, et, par conséquent, ma sœur.

Ces derniers mots ne furent pas articulés sans effort.

— Votre sœur ! vivante ! dit maître Baillif d'un ton sévère.

— Vivante, répéta Jules en se raidissant.

Puis un silence : échange de regards, jeu muet.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Maximes et Pensées.

La caractéristique du sot n'est pas ce qu'il dit, mais plutôt ce qu'il répète ; non pas ce qu'il fait, mais ce qu'il imite.

Le sot mesure vos talents à votre facilité de parole ; le fin à ce que vous savez ne pas dire.

LOUIS DEBRET.

est donc rendu personnellement responsable de son étourderie ou de sa négligence. Et c'est justice.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Voici le passage du discours qui vient d'être prononcé, au Reichstag, par M. de Puttkammer, qui a trait aux complications qui pourraient se produire en Europe.

M. de Puttkammer a dit à la fin de son discours :

« Messieurs, il y a beaucoup de personnes dans cette Chambre qui, animées d'un certain pessimisme, ne voient au ciel que les nuages sombres de la réaction.

« Messieurs, je puis vous affirmer qu'il y a d'autres nuages encore que ceux-là à l'horizon des peuples européens (Mouvement à gauche), nuages que certains d'entre vous semblent ne pas apercevoir.

« Mais je puis vous dire ceci : que si ces nuages crevaient un jour sur nous, ce dont Dieu nous garde, la nation allemande reconnaîtra alors ce qu'elle possède dans la monarchie prussienne, une monarchie qui, basée sur ses droits légitimes, saura prendre les mesures nécessaires pour protéger la nation contre tout dommage et tout danger.

« Et quand ces grandes crises européennes éclateront sur nous, vous reconnaîtrez que la monarchie prussienne est le refuge tutélaire de la liberté et du travail. »

Bucharest, 26 janvier.

Suivant les avis de Constantinople, en date du 24 janvier, on reconnaît, à de certains indices, une tendance de la Porte à se rapprocher de la France. Des démarches en ce sens ont été ou seront faites auprès de M. Tissot.

Une preuve visible est le langage du journal arabe *Djeoud* qui ne contient aujourd'hui absolument aucune critique à l'égard de la France.

Il mentionne simplement les faits, tels que l'arrestation de Taieb, frère du Bey de Tunis, et la décision du Sultan du Maroc au sujet des agitateurs algériens, sans y ajouter aucun commentaire.

Des observations conciliantes seraient faites par la Porte au sujet de l'hostilité de la presse française à l'égard de la Turquie.

Le bruit court que le gouverneur de Bagdad a demandé des troupes pour contenir Mansour-Pacha, chef des Muntfik, qui se serait révolté de nouveau.

Rien jusqu'ici n'est venu confirmer ce bruit.

Les collèges de filles en Amérique.

L'étude de l'Amérique est en ce moment l'une des plus profitables que puissent faire les Français. Elle nous montre notre jeune République s'évertuant à copier sa sœur transatlantique dans ce que celle-ci a de mauvais, et sans tenir compte de l'expérience.

La création récente d'un enseignement d'Etat pour les jeunes filles est de cette manière une nouvelle preuve. C'est au moment où les Américains commencent à reconnaître les inconvénients de leur système d'éducation des femmes, que l'on cherche en France à se modeler sur eux. Et nos Jacobins de 1882, aussi aveugles que leurs devanciers de 93, ne manquent pas de renchérir encore sur les côtés défectueux du système Américain.

Le docteur Lincoln, de Boston, constate dans un discours prononcé devant l'*American social science association*, les dangers que présente, pour la constitution physique et morale des jeunes filles, la surexcitation des examens et de l'émulation. L'entraînement de toutes les facultés, préliminaire obligé des épreuves publiques, est excellent sans doute pour les garçons, destinés aux luttes publiques de la vie. Mais une telle surexcitation ne vaut rien pour former des mères de famille, et le tempérament de la jeune fille n'est pas fait, en général, pour y résister. Elle a trop de nerfs et trop de vanité. Sa santé et l'équilibre de ses meilleures facultés morales recevront trop souvent, sur le champ de bataille des examens et des concours publics, de mortelles blessures. Et il sortira de là le *bas-bleu*, le *virago*, ce détestable produit qu'on a si bien nommé le « troi-

sième sexe, le genre neutre, » ni homme ni femme.

Quoi de plus contraire au type traditionnel de la femme française? Et la femme française, telle que nos pères l'ont élevée depuis des siècles, ce mélange de grâce, de bon sens et d'héroïque bonté, que tous les peuples connaissent et qu'ils nous envient, n'est-elle pas, sans contredit, la première du monde?

Et ce sont nos Jacobins d'aujourd'hui qui se mêleraient d'y toucher! Avec cela, qu'ils nous offrent eux-mêmes, en fait de sexe mâle, des spécimens si accomplis!

Au point de vue de la famille, les résultats du système américain, dans l'éducation des filles, sont encore plus déplorablement.

Je laisse la parole au *Freeman's Journal* : « Si un artiste américain, dit-il, avait à peindre les types modernes de la mère et de sa jeune fille, il ne pourrait mieux se rapprocher de la réalité qu'en mettant d'un côté une lessiveuse et de l'autre ce piano qu'on rencontre partout. Cette allégorie indiquerait exactement la position de la mère et celle de la fille dans les familles américaines de la classe moyenne. »

Or, cette jeune fille, élevée « scientifiquement » — c'est le mot d'ordre pour piper la vanité des badauds, — et inutile à ses parents, avec toute sa science n'a plus qu'une ambition, celle d'épouser un homme qui puisse lui assurer les moyens de devenir un ornement social.

C'est l'idéal du *bas-bleu*. Qu'on retourne le *bas-bleu* tant qu'on voudra, et par les trous, — qui le plus souvent n'y manquent pas, — on distinguera uniformément la vanité de paraître, la rage de faire briller les bribes incohérentes et mal cousues de savoir, soi-disant masculin, que Madame ou Mademoiselle a recueillies dans « ses études ».

Briller, poser, voilà son rêve; et *brevé* pour le mari, s'il n'est qu'un âne, — ce qui peut arriver, — ou s'il se contente d'être un homme de cœur et de bon sens, tout entier à sa famille et à ses affaires, sans guinder son esprit jusqu'aux nuages de clinquant où Madame est perchée.

Mais si le beau rêve ne se réalise pas, que devient la pauvre jeune fille? Et comment dévorer ses larmes, comment échapper à l'angoisse et au danger du désappointement, si une forte éducation religieuse ne l'a pas préparée à supporter la triste réalité? Un des professeurs les plus distingués de Memphis écrit à ce sujet ces quelques lignes :

« Avec le système actuel de nos écoles publiques, un grand nombre de jeunes gens deviennent des *fruits secs* (résultat déjà obtenu en France) et beaucoup de jeunes filles des... parce qu'elles sortent de l'école avec cette idée, déplorablement fautive, que la mince instruction littéraire, puisée dans les livres, leur a donné tout ce qu'il faut pour arriver au succès », qui s'obstine à ne pas venir.

Et cependant, on n'enseigne pas en Amérique l'irreligion, le franc-maçonnerie veut le faire en France. — (Qu'on relise le fameux rapport qu'a élaboré chez nous la fondation du collège de filles.) — Même, les universités américaines obligent les étudiants à suivre les exercices de leur culte. Si les *High schools* (Hautes-Ecoles) excluent toute instruction religieuse, à cause de la grande diversité de cultes qui se coudoient sur leurs bancs, elles ne repoussent pas l'idée de Dieu, et presque toujours les professeurs ont des sentiments profondément religieux.

Malgré tout, les résultats sont déplorables, et le docteur Grant White s'est fait l'écho du sentiment de tous les bons esprits, en déclarant, dans la *North American Review* de décembre 1880, que le système des écoles américaines est un immense échec.

Aussi les Américains, avec leur bon sens pratique, comprenant les leçons de l'expérience, et ne fermant pas volontairement les yeux pour ne pas voir, éloignent peu à peu leurs filles des écoles d'Etat, pour rendre hommage à la supériorité des méthodes d'éducation catholique. Les établissements des ordres religieux deviennent insuffisants. Les congrégations persécutées en France n'ont qu'à se présenter aux Etats-Unis et même en Angleterre, aux portes de Londres, pour regorger d'élèves, même *non catholiques*!

C'est qu'en effet le bon sens et la nature des choses ne sauraient périr. Tôt ou tard, à la lumière des faits, il faut qu'ils surmontent. Nos Jacobins ne veulent plus que ce soit Dieu qui ait fait le genre humain en deux volumes, l'homme et la femme. C'est la Nature!... Mais enfin, Dieu ou Nature,

l'auteur du genre humain a donné aux deux moitiés de son œuvre des rôles, des aptitudes, des besoins, des tempéraments si totalement différents, que vouloir, dans l'instruction et l'éducation, les assimiler l'une à l'autre, c'est tout bonnement de la folie et rompre outrageusement en visière avec le bon sens et la pratique de tous les peuples et de tous les siècles.

Mais qu'attendre de gens qui, dans la nuit de leur intelligence, en sont arrivés à nier Dieu et qui osent le dire? Quelle lumière peut sortir d'une lanterne où l'on éteint la chandelle?

Qu'un certain nombre de femmes aspirent et parviennent à une culture intellectuelle supérieure, si elles sont douées pour cela et que leur situation dans le monde leur permette ce luxe de l'esprit, rien de mieux assurément et de plus désirable dans une société noblement policée.

Mais bourrer indistinctement le plus grand nombre possible de jeunes filles, — même de conditions les plus modestes et les plus précaires, même boursières, — d'un savoir indigeste, aussi prétentieux que superficiel, inutile surtout à l'accomplissement de leurs devoirs de femme les plus essentiels, les plus nobles et les plus aimables; gonfler comme à plaisir leur orgueil, les exciter d'avance à prendre un jour « la culotte » et leur ôter Dieu par-dessus le marché... Ah! messieurs, que de gifles vous appelez à l'horizon des ménages, et que de mouchoirs vous ferez bien d'ajouter au trousseau de vos filles, pour essuyer les larmes que vous leur préparez!

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 janvier.

Le début du marché est plus faible que la veille; il ne faut voir dans cette inaction que l'influence qu'exercent sur la Bourse les graves difficultés de la liquidation de la fin de mois. Bien des questions ont été résolues, mais les conséquences d'une crise comme celle que nous venons de traverser se feront longtemps sentir. La clôture indique des tendances meilleures.

Sur le 3 0/0, on ouvre à 82.05 et reste à 82.10. L'amortissable à 81.90 et 81.85. Le 5 0/0 à 113.35 et 113.67 1/2. La Banque de France est aujourd'hui à 5,100. Les nouvelles venues de l'étranger sont mauvaises.

Le désarroi général dont la Bourse est le théâtre n'arrête pas les achats au comptant. Les capitalistes qui ont des fonds disponibles profitent de la baisse pour acheter des valeurs sûres comme les actions et les obligations du Crédit Foncier.

Les autres valeurs de nos sociétés de crédit, bien qu'à des cours inférieurs aux précédents, trouvent des achats considérables au comptant qui amèneront un relèvement rapide des prix cotés actuellement.

Le Crédit Lyonnais est à 800, c'est donc pour l'épargne un moment favorable pour acheter et mettre ces titres en portefeuille.

Les bons de l'Assurance Financière restent en dehors des grands mouvements de bourse qui qui viennent d'atteindre toutes les valeurs. Quand la situation générale se sera améliorée, l'épargne se portera sur ce titre qui, garanti par un dépôt de rentes de plus de 250 francs, présente des chances de plus-value.

La Société Française Financière a une tenue des plus fermes, on achète à 1,040.

On cote aujourd'hui 795 sur le Crédit Général Français, les actions de la Société Foncière Lyonnaise sont très-recherchées.

La Banque Romaine est à 695.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu hier de M. Gablin la lettre suivante :

« Saumur, 27 janvier 1882.

« Monsieur le Rédacteur du journal *l'Écho Saumurois*,

« Dans votre numéro d'hier, vous publiez la délibération prise par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur le 2 décembre 1881.

« Vous dites, au paragraphe 2 : « Le pharmacien de l'Hospice général préparera lui-même, ou pourra faire préparer, sous ses yeux, etc... »

« Je possède une copie de cette même délibération, signée de l'un des membres. Il y est écrit :

« Le pharmacien de l'Hospice général préparera lui-même, ou pourra faire préparer, sous sa responsabilité, etc... »

« Je fais cette rectification qui a son importance. Je n'aurais pas accepté, même pour un mois, les conditions faites d'après votre rédaction.

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.

« GABLIN. »

M. Gablin se méprend étrangement, avec ses expressions : « Vous dites », « votre rédaction » ; il semble nous imputer le texte de

la délibération que nous avons publiée. Il commet là, sans intention certainement, une grosse erreur. Nous avons reproduit une pièce officielle, en lui conservant complètement ce caractère, et cette pièce porte parfaitement bien, et d'une façon très-lisible : « Le pharmacien de l'Hospice général préparera lui-même, ou pourra faire préparer, sous ses yeux », etc.

Nous tenons la copie que nous avons entre les mains, portant le visa de M. Coutand, à la disposition de M. Gablin.

Nous en concluons qu'il y a eu plusieurs expéditions de cette fameuse délibération : elles se suivent, mais ne se ressemblent pas.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

La secousse terrestre qui a été ressentie mercredi à Angers, s'est fait sentir aussi dans l'arrondissement de Saumur. On nous écrit, en effet, de Grézillé, 25 janvier :

« Ce matin, à 7 h. 40, une forte secousse de tremblement de terre s'est produite dans notre commune. Les meubles ont remué; chez un forgeron, les ferrailles ont sonné. Elle semblait venir du Nord-Ouest au Sud-Est et a duré 2 secondes environ. Le bruit semblait celui d'un roulement de grosse charrette chargée. »

Tours.

La grève des jardiniers. — Chaque jour, les habitants de Tours se rendent au marché de Sainte-Anne, et, malgré la longueur du chemin, ils n'ont pas l'air de se plaindre.

Hier matin, beaucoup de légumes au marché de Sainte-Anne, et aussi beaucoup d'acheteurs.

M. Guillon, docteur-médecin, conseiller général et ancien maire de Château-la-Vallière, est mort hier matin.

Nantes.

Jeudi soir, a eu lieu au Théâtre Graslin le spectacle au bénéfice des pauvres.

Le produit brut de la recette s'est élevé à 4,592 fr. 15 c.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 30 janvier 1882.

LA TRAVIATA

Grand opéra en 4 actes, paroles françaises de E. Duprez, musique de VERDI.

Distribution :

Rodolphe.....	MM. H. Leroy.
D'Orbel.....	Yrac.
Le vicomte Emile.....	Vernon.
Le baron.....	Grondard.
Le marquis.....	De Gasq.
Le docteur.....	Pascaud.
Un domestique.....	Démon.
Violetta.....	M ^{me} Mercier.
Clara.....	Guérin.
Annette.....	Lenfant.

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Scribe et Melesville, musique d'ADAM.

Distribution : Max, M. Mayan; Daniel, M. Vernon; Betty, M^{lle} Guérin.

ORDRE : 1. *Le Chalet*; 2. *La Traviata*.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

LA CRISE FINANCIÈRE actuelle, qui cause tant de ruines et atteint un grand nombre de personnes, met dans l'inquiétude beaucoup de porteurs de titres qui seraient satisfaits de connaître la situation des sociétés dans lesquelles ils sont intéressés.

C'est pour répondre à cette légitime inquiétude que le conseil d'administration de la *Société Française Financière* rappelle à ses actionnaires que ses statuts lui interdisent formellement toute opération à terme, tous jeux de bourse et de spéculation, soit pour son compte, soit pour celui d'autrui. Depuis onze ans que cette institution financière existe, elle ne s'est jamais écartée de cette mesure si sage, et elle est heureuse aujourd'hui de déclarer que ni la *Société Française Financière*, ni son immense clientèle n'ont pris part, pour peu que ce soit, aux agiotages qui, en ce moment, mettent en péril une partie de la fortune publique. Le cours élevé des actions de cette Société est la conséquence de dividendes importants régulièrement distribués et qui produisent plus de 7.60 pour cent. La hausse qui se poursuit lentement, sans interruption, depuis plusieurs années, a donc encore devant elle une grande marge, qu'elle franchira sans craindre les secousses de la spéculation. Un acompte de 40 fr. par action, mis en paiement le 1^{er} février, rend le moment opportun pour effectuer ce placement qui ne court point les risques venant d'autres valeurs.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JANVIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 % amortissable.	82 05		30	Comptoir d'escompte.	1025			C. gén. Transatlantique.	540		10
3 % amortissable nouveau.	84 50			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1535			Canal de Suez.	1900		
4 1/2 %	111 50		50	Obligations foncières 1877.	342			Société autrichienne.	615		
5 %	113 80		30	Obligations communales 1879.	420			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	503			Oblig. foncières 1879 3 %.	422 50		50	Est.	371		
Obligations du Trésor nouvelles.	512 50		7 50	Soc. de Crédit Ind. et comm.	730			Midi.	370		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	283			Crédit mobilier.	590		20	Nord.	380		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	504		5	Est.	740			Orléans.	377		
1865, 4 %.	515			Paris-Lyon-Méditerranée.	1750		150	Ouest.	370		
1869, 3 %.	390			Midi.	1190			Paris-Lyon-Méditerranée.	373		
1874, 8 %.	388			Nord.	2000			Paris (Géométrie).	373 50		
1875, 4 %.	510			Orléans.	1265			Paris-Bourbonnais.	872		
1876, 4 %.	510			Ouest.	800			Canal de Suez.	550		
Banque de France.	5100		75	Compagnie parisienne du Gaz.	1510		10				

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin,	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	50	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin,	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	43	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	express.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, successeur de M^e LE BLAYE.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte passé devant M^e Le Blay et son collègue, notaires à Saumur, le dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-un, M. Ludovic BRUNET, commerçant, demeurant à Saumur, Et M. Edouard PINET, commerçant, demeurant alors à Thouars, Ont établi entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de commerce de rouenneries, nouveautés et draperies, acquis par eux de M. Charbonneau-Cailière.

La société a été contractée pour un temps à courir du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-deux au vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-dix. La raison sociale est : *L. Brunet et Pinet.* Le siège social est à Saumur, rue de la Comédie et rue de la Cour-Saint-Jean. Le capital social a été fixé à quarante-cinq mille francs, fourni par M. Brunet pour vingt mille francs, et par M. Pinet pour vingt-cinq mille francs. Les deux associés sont indistinctement les ventes, achats et toutes affaires de la société, pendant les achats de l'entrée de saison ne peuvent se faire par l'un d'eux sans l'avis de son co-associé. Chacun des associés a droit de faire usage de la signature sociale qui est : *L. Brunet et Pinet.*

Deux expéditions entières dudit acte de société ont été déposées le vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-deux au Greffe du Tribunal de commerce de Saumur et au Greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur, conformément à la loi du vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept. Pour extrait certifié conforme par M^e BRAC, notaire, successeur de M^e LE BLAYE. (68)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Situés commune de Saint-Lambert-des-Levés, Appartenant à M. Pierre-Léger. 1^{re} Une maison d'habitation, écurie, servitudes et dépendances, et 1 hectare 30 ares 26 centiares de terre en ouche, rangées de vigne et arbres à fruits; le tout dans un tenant, situé au canton de l'Aireau. 2^{me} 23 ares 38 centiares de terre, à Grange-Niot. 3^{me} 49 ares 98 centiares de terre, aux Sérétains. 4^{me} 42 ares 58 centiares de pré, aux Boires-Choux. 5^{me} 15 ares 66 centiares de pré, aux Pelis-Fautrages. S'adresser, pour traiter, à M. LÉGER-FLEURY, à l'Aireau, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (69)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON AVEC SERVITUDES Jardin, terrasse, grandes caves en roc, cours, puits et pompe, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, appartenant à M. Poitou-Bernard. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, CINQUANTE-SEPT PARCELLES

DE TERRE ET VIGNE Situées dans les communes de Chacé, Dampierre, Saint-Cyr-en-Bourg, Saumur, Souzay et Varrains. S'adresser à M. DEZÉ-CHEVALLIER, propriétaire à Chacé, ou audit M^e MÉHOUS. (8)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, 1^o Un fonds de commerce

de boulangerie, situé à Saumur, Montée-du-Port, numéro 7, ensemble le matériel et l'achalandage y attachés; 2^o La maison dans laquelle ledit fonds de commerce est exploité; 3^o Une petite propriété, située au Petit-Puy, commune de Saumur; 4^o Et 55 ares de vigne en deux morceaux, situés au Champ-du-Four et à l'Ebeaupin, même commune. Le tout appartenant à M^{me} veuve Viau-Terrien et à ses enfants. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En détail,

En l'étude de M^e BRAC, notaire, Le dimanche 5 février 1882, à une heure,

HUIT HECTARES

De terre, vignes ET BOIS TAILLIS

En 35 pièces, sises en divers lieux des communes de Rou-Marson, Verrie et Meigné, appartenant à M. Urbain PASQUIER, de Verrie. S'adresser : à Verrie, à M. Urbain PASQUIER, et, à Saumur, à M^e BRAC, notaire. (49)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu en l'étude du notaire,

Le dimanche 5 février 1882, à midi,

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, sise à Saumur, rue d'Orléans, n^o 76. Sur la mise à prix de 25,000 francs. Cette maison dépend de la succession de M^{me} ROCHER. (798)

Etudes de M^{es} LAUMONIER et MÉHOUS, notaires à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Au Coudray-Macouard, propriété de M. Gauron-Lambert,

Le dimanche 5 février 1882, à midi.

On vendra :

7,500 kilogrammes de foin et luzerne; — 39 hectolitres de vin blanc, onze hectolitres de vin rouge, récolte de 1881; — javelles et vieux paissiaux. Au comptant, et 10 centimes par franc en sus. (38)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION

DE DIVERSES FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le lundi 6 février 1882, à une heure et demie, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1882 :

- 1^o GROUPE. — Métaux.
- 2^o GROUPE. — Fers et tôles.
- 3^o GROUPE. — Fil de fer.
- 4^o GROUPE. — Charbons.
- 5^o GROUPE. — Ingrédients divers.
- 6^o GROUPE. — Tissus.
- 7^o GROUPE. — Bois divers.
- 8^o GROUPE. — Cuir divers.
- 9^o GROUPE. — Accessoires de sellerie.
- 10^o GROUPE. — Objets de quincaillerie et outils.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront le plus au-dessous de ceux adoptés pour limites et déposés sous pli cacheté, sur le bureau, au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration, comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication. Le Sous-Intendant militaire, DAUVERGNE. (51)

A CÉDER

UN MAGASIN DE FOURNITURES

de Bureau, LIBRAIRIE ET PAPETERIE.

S'adresser à M. GIRARD, papetier, rue d'Orléans, Saumur. (781)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883. MAISON

Située rue Saint-Jean, n^{os} 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage; Actuellement occupée par M^{mes} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie. S'adresser à M. COGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (769)

A LOUER

DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir. La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsesière. Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire. S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

A VENDRE

Grand assortiment de plant d'arbres forestiers. Spécialité de peupliers suisses et d'Italie. Plant de 3 ans, d'une beauté remarquable. Tous les plants sont vendus rendus à domicile et à des prix tout à fait modérés. S'adresser à M. MARCHEAU, pépiniériste à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire). (670)

C'est *Lundi 6 février* que les grands Magasins du **PALAIS** des Marchands mettront en vente l'immense quantité de Linge confectionné, les Coupons de toile et autres articles défraîchis. Le tout sera vendu à des prix réels de bon marché.

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS, Une MAISON de GROS, de BLANC, Dentelles et Soieries.

S'adresser à M^{me} veuve FAUVEL, 3, rue Beaurepaire. (761)

BONNE OCCASION

A VENDRE

UNE PETITE VOITURE ET PETIT CHEVAL.

S'adresser à M. SARGET ou à M. RAIMBAULT, maréchal. (794)

A VENDRE

DEUX COUPLES DE FAISANS ARGENTÉS.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRE DOUX, 25 fr. — VIN BLANC, 65 fr. les 230 litres. — MAUCET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure.)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME

de 14 à 16 ans, sachant parfaitement écrire. Banque Nationale, 12, rue Beaurepaire. (50)

BANQUE NATIONALE.

Société anonyme, capital 30 millions de francs. Siège social: 11, rue Le Reletier, Paris.

SUCCESSALE DE SAUMUR

12, rue Beaurepaire.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :

Ordres de Bourse au comptant. — Bons de Caisse à échéance fixe, intérêt trimestriel net d'impôt. — Avances sur Titres. — Recouvrements d'Effets. — Souscription (sans frais) faux Emissions. — Chèques sur Paris.

PAIEMENT ET ESCOMPTE DE COUPONS.

Les Coupons sont payés gratuitement aux personnes ayant un compte à la succursale, ainsi qu'aux abonnés du *Petit Journal*, de la *France*, et de la *Semaine Financière*.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR, Demandent deux apprentis pour les moules. Conditions avantageuses. (843)

ON OFFRE quelques actions, Raffineries Etienne et César,

de Nantes, au porteur, au prix de 510 fr., sans frais de courtage ni commission, cotées 600 fr. au journal le *Conseiller*. S'adresser au bureau du journal.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n^o 16, maison Epagnole, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS: PARIS: 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 44. DÉPARTEMENTS: 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 5 fr. POUR L'UNION POSTALE: 1 An, 8 fr.

PARIS: 10 centimes le numéro. DÉPARTEMENTS: 14 centimes le numéro.

QUARANTE-SIX VOLUMES SONT EN VENTE Le volume broché, Paris, 3 fr. départements, 4 fr.

La collection du *Journal du Dimanche* renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons: Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Brehat, Adolphe Belot, Paul Saurière, Elie Berthel, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augé, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Marie Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Parait actuellement: Le Cadavre de l'Osérite. Grand roman, par Octave Féré.

ADMINISTRATION: Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA.— On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

Saumur, imprimerie P. GODET.